

# MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-50

Département du Pas-de-Calais \*\*\*\*\*\*\*\* Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer \*\*\*\*\*\*\*

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt, Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Date de convocation : Le 21 septembre 2020 Date d'affichage : Le 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

### Nombre de conseillers

<u>Etaient présent(e)s</u>: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

# Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

## Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

# ADOPTION D'UNE DECISION MODIFICATIVE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Collectivité,

Par délibération n°2020-28, les remboursements des arrhes versées pour les locations de salle en période de confinement ainsi que les remboursements des E.Tickets des écoliers non consommés sont autorisés.

Pour effectuer ces opérations, Monsieur le Maire :

Explique que les mandatements doivent être effectués au compte 6718, non inscrit au budget primitif 2020.

Propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement - Dépenses

DÉPOSÉ A LA

SOUS-PRÉFECTURE

0 6 OCT. 2020

Chapitre 011:

Article 615231 - Entretien et réparations voiries - 2 000 €

Article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme:

Fait et délibéré

A la Capelle-les-Boulogne

Le Maire

Jean-Michel DÉGREMONT

1 2 OCT. 2020